**CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DE LA REMISE DES MÉRITES DE L'AJF**

**Date :** *(dernier vendredi de juin)*

**Heure : 19h00**

1. LOCAL

Prévoir 100 places assises.

Installer une dizaine de chaises avec tables pour les membres du Comité central.

1. ÉCRAN

L'AJF fournit le beamer.

Pour sa part, l''organisateur doit

* Prévoir des prises de courant électrique à disposition;
* Un écran de projection blanc.
1. SONORISATION

Mettre à disposition un micro à la table du Comité central et un micro baladeur pour la salle.

1. PARTENAIRES

Le partenaire officiel de l'AJF, la Banque Raiffeisen, figure seul comme sponsor bancaire.

Les sponsors du Team Jura et du Fair-Play du Cœur seront ajoutés.

Il est possible d'ajouter les sponsors du club organisateur, ceci sous réserve de l'accord de l'AJF.

Le nappage des tables est effectué avec la publicité de la Banque Raiffeisen.

1. DÉBIT

La cantine débite normalement durant les débats en faisant en sorte que le service soit discret.

Prévoir des litres d'eau sur la table du Comité central.

1. APÉRITIF / REPAS

Un apéritif est offert par le club organisateur après la remise des prix.

Le repas est choisi par le Comité central de l'AJF sur proposition du club organisateur. Le prix devra se situer entre CHF 20.00 et CHF 25.00.

Les inscriptions pour la manifestation et les repas sont faites auprès de l'AJF qui communiquera le nombre de délégué des clubs inscrits pour le repas.

A l'issue de l'apéritif, le club organisateur sert le repas :

* A tous invités (avec le "Bon AJF"), la facture globale est à adresser à l'AJF, elle sera accompagnée des "Bons AJF" collectés;
* A l'entrée de la salle, une participation obligatoire et minimum de CHF 30.00 est encaissée par le club auprès de tous les clubs présents, elle correspond à un repas. Si le club a inscrit plus de deux délégués, un montant de CHF 30.00 sera encaissé par personne supplémentaire.

Pour les repas, prévoir une réserve, une dizaine pour les inscriptions tardives.

1. ORGANISATION AJF

Tous les clubs sont invités, la présence des clubs est obligatoire.

En cas d'absence une amende de CHF 200.00 sera facturée.

La durée approximative de cette manifestation est d'environ une heure et demie.

1. SIGNALISATION

Dans le village, indiquer clairement par des panneaux, la direction à suivre pour se rendre au lieu de l'assemblée.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du responsable des événements de l'AJF :

M. Patrick Waespe : 079 653 26 24 ou patrick.waspe@ajf.ch.

**Au nom de l’Association Jurassienne de Football :**

Président : Jacky Borruat

Secrétaire : Delphine Donzé

Delémont, le 9 avril 2018